



DJIBOUTI

DISCOURS PRONONCÉ PAR

**Mlle KADRA AHMED HASSAN
CONSEILLÈRE**

DEVANT LA TROISIÈME COMMISSION

**SUR LE POINT DE L'ORDRE DU JOUR [28]
INTITULÉ:**

PROMOTION DE LA FEMME

ET SOUS THÈMES:

A) PROMOTION DE LA FEMME

**B) SUITE DONNÉE AUX TEXTES ISSUS DE LA QUATRIÈME
CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES
ET DE LA VINGT-TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

LUNDI 15 OCTOBRE 2012

VERIFIER AU PRONONCÉ

Monsieur le Président,

Permettez moi tout d'abord, de vous féliciter pour la manière dont vous conduisez nos travaux.

Ma délégation s'aligne sur les déclarations prononcées par les distingués représentants de l'Algérie au nom du Groupe 77 et la Chine, du Cameroun au nom du Groupe africain et de l'Égypte au nom du Groupe arabe.

Je voudrais saisir cette opportunité pour remercier le Secrétaire général pour les rapports préparés sur le thème 28 intitulé "promotion de la femme et ses sous thèmes (a) et (b).

Je voudrais également remercier la Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes ainsi que la Vice-présidente du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et la Directrice exécutive adjointe du FNUAP pour leur déclaration respective.

Monsieur le Président,

La Constitution de mon pays garantit l'égalité entre les femmes et les hommes.

Au lendemain de la Conférence de Rio+20 et après le renouvellement de notre engagement politique de poursuivre et de réaliser la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, mon gouvernement est plus que jamais conscient qu'aucune politique de développement durable ne peut produire les résultats escomptés sans une véritable promotion des droits de la femme et son implication au processus de développement et à la prise de décision.

Cet engagement en faveur d'une politique d'intégration des femmes au développement s'exprime aussi à travers l'adhésion de mon pays à tous les instruments régionaux et internationaux se rapportant aux droits de l'Homme en général et à ceux relatifs à la promotion des droits des femmes en particulier.

Monsieur le Président,

La problématique de l'équité et de l'égalité des sexes a été au cœur de l'action gouvernementale depuis plus d'une décennie.

Sur le plan institutionnel et politique il convient de souligner:

- L'adoption de la Stratégie Nationale pour l'intégration de la femme dans le développement en 2002 qui a été revue en 2010.
- Le Code de la Famille en 2002 qui fixe l'âge minimum du mariage à 18 ans pour les femmes et les hommes.

- L'adoption de la loi instituant le système des quotas d'au moins 10% dans les fonctions électives et les hautes fonctions de l'Etat ainsi que l'adoption du décret d'application pour les hautes fonctions de l'Etat à au moins 20%
- Le renforcement du statut et du mandat de l'ancien Ministère délégué chargé des questions relatives aux inégalités et disparités liées au genre. Cette institution est aujourd'hui un Ministère de la promotion de la femme et de la planification familiale chargé des relations avec le Parlement.
- La validation en Octobre 2011 d'une Politique nationale genre dont les principes reposent sur l'équité et l'égalité des sexes. Elaborée pour la décennie 2012-2022, la PNG a pour objectif d'obtenir les changements de comportement et les mutations structurelles indispensables à la réalisation de l'équité et de l'égalité de genre à Djibouti. Il s'agit donc d'un cadre de référence pour tous les acteurs du développement qui pour la période 2013-2017 devront œuvrer pour :
 - un appui technique institutionnel et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Politique nationale genre,
 - un appui aux instances nationales pour l'élaboration et la présentation des rapports de mise en œuvre des conventions régionales et internationales relatives aux femmes,
 - et au renforcement des capacités des institutions nationales, de la société civile et des communautés locales afin de réduire les vulnérabilités et de protéger les femmes contre les discriminations, les violences, les sévices et l'exploitation.

Pour ce qui concerne la représentation de la femme dans les sphères politique et de prise de décision quasi inexistante en 1998 s'est très nettement améliorée, les femmes Djiboutiennes sont ainsi passées du statut de citoyennes électrices à celles de citoyennes élues. Au Parlement elles représentent 14% de la représentation nationale. Elles participent également aux élections locales et sont représentées aux conseils régionaux et municipaux.

Dans l'effort gouvernemental destiné à promouvoir une gouvernance transparente, inclusive et participative des institutions nationales et décentralisées, l'accès des femmes à la justice et leur participation aux processus nationaux et locaux de prise de décision reste une priorité.

Monsieur le Président,

L'éducation des filles et des femmes joue un rôle vital dans la promotion des droits des femmes et de leur autonomisation et est consacré par les Objectifs du millénaire. Notre pays a enregistré des progrès depuis 2000, on assiste à une augmentation sensible des effectifs des filles aussi bien dans l'enseignement fondamental, secondaire que supérieur.

A cet égard, il n'y a quasiment plus de différences entre filles et garçons en termes de fréquentation scolaire dans le cycle primaire. Cependant, le comportement discriminatoire relatif à la scolarisation des filles persiste encore

dans les milieux ruraux et pauvres en raison des pesanteurs économiques et culturelles. Des mesures incitatives ont été prises pour les surmonter :

- L'Adoption de la journée nationale de la scolarisation des filles (11 décembre de chaque année)
- L'Octroi de « bourse pour jeunes filles » pour encourager la scolarisation des filles.
- La distribution des vivres pour les familles rurales qui scolarisent leurs filles ;
- Des cantines et dortoirs au profit des élèves fréquentant le collège et le lycée dans les régions de l'intérieur du pays

Enfin, la mise en place d'une stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle destinée à élargir l'accès aux possibilités d'apprentissage des femmes notamment à celles qui ont quitté l'école prématurément, à celles qui n'ont jamais été scolarisées et enfin à celles qui vivent dans les secteurs ruraux et constituent le gros de la population analphabète mérite d'être soulignée.

Monsieur le Président,

La violence à l'égard des femmes est le fléau le plus répandu à travers le monde cela reste inacceptable et condamnable à tout point de vue. Ses causes multiples s'enracinent souvent dans les discriminations sociales et les inégalités économiques et leurs manifestations sont multiformes.

Dans ce domaine précis de la lutte contre les violences faites aux femmes, l'effort gouvernemental porte sur l'information et la sensibilisation sur les lois et les procédures destinées à les protéger.

Ainsi il convient de souligner l'élaboration d'un guide juridique diffusé très largement au niveau national et l'adoption d'une loi sur l'aide juridique qui devrait atténuer l'incidence des frais juridiques qui restreignent l'accès des femmes à la justice.

Les Mutilations Génitales Féminines MGF, sont la forme de violence la plus répandue à l'égard des femmes dans mon pays. En raison du profond ancrage des MGF dans la tradition, les efforts incessants de lutte contre cette pratique néfaste visent à impliquer et à mobiliser tous les acteurs de la société toute entière et une démarche pédagogique est menée avec l'assistance de l'UNICEF et de l'UNFPA dont ma délégation salue les efforts inestimables. Le Gouvernement a mis en place un arsenal juridique répressif à l'égard des contrevenants à la loi interdisant la pratique (article 333 du Code pénal) et est déterminé à son élimination.

Ces mesures ont permis de faire reculer le taux de prévalence de 5% sur le territoire national mais la bataille est loin d'être gagnée et ma délégation se réjouit de l'introduction devant cette commission, par le Groupe africain, d'une résolution destinée à intensifier les efforts pour l'élimination des mutilations

génétales féminines dans le monde.

La violence à l'égard des femmes handicapées mérite une plus grande attention de la part de la communauté internationale comme nous l'indique la rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences.

Monsieur le Président,

Le chemin parcouru est positif à certains égards, cependant les défis à relever pour parachever l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes nécessite la mobilisation de la coopération internationale et un appui de tous à l'entité ONU-femmes.

Par ailleurs, ma délégation se réjouit de son élection au Conseil d'administration d'ONU-FEMME et promet d'œuvrer à la réalisation des objectifs de cette institution dès sa participation aux travaux du Conseil d'administration en Janvier 2013.

Je voudrais conclure en exprimant la satisfaction de mon Gouvernement après la visite conjointe du PNUD, FNUAP, UNOPS, UNWOMEN et UNICEF dans mon pays, et notre appréciation quant à la recommandation encourageant une présence physique d' ONU-FEMME à Djibouti.

Je vous remercie,